

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES
INCIDENCES NATURA 2000**

Défrichement



Le **[Décret n°2010-365](#)** paru au journal officiel du 9 avril 2010 précise les modalités selon lesquelles les porteurs de projet doivent accompagner leur dossier d'autorisation ou de déclaration par une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000.

Cette évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé par [l'article R414-23](#) du code de l'environnement. **Cette évaluation doit être réalisée par le porteur de projet.**

[L'article L414-4](#) ainsi que la liste nationale fixée par [l'article R414-19](#) du code de l'environnement et les deux listes locales fixées par les arrêtés préfectoraux [n°2015-168](#) et [n°2015-169](#), définissent quels sont les projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Ce formulaire permet de guider les demandeurs de défrichement sur les informations à fournir qui permettront le traitement facilité du dossier par les services instructeurs.

L'évaluation d'incidence doit permettre de définir si le défrichement porte une atteinte significative sur un site Natura 2000.

Natura 2000 n'étant pas la seule réglementation existante sur les habitats et les espèces protégés, il est de votre responsabilité de vérifier que vous respectez toutes les réglementations auxquelles votre projet est soumis.

Coordonnées du demandeur (propriétaire ou mandataire):

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

1 – Cartographie de la zone d'influence du défrichement

Une **cartographie** de localisation du terrain à défricher doit être fournie à l'**échelle** 1/25000 ème (ne pas oublier de faire apparaître le Nord). Une **seconde cartographie** à l'échelle de la parcelle (cadastre ou plan de masse) doit impérativement contenir tous les éléments d'organisation et d'aménagement prévus :

- Aire à défricher
- Chemins d'accès et aires de stationnement des véhicules.
- Le périmètre des **sites Natura 2000** à proximité doit apparaître.
- Emplacement des aménagements prévus

Cette cartographie doit être **lisible** et **précise** afin de pouvoir déterminer l'aire occupée par le défrichement et sa zone d'influence.

Elle peut également faire apparaître, en parallèle de la zone de défrichement, les différentes zones protégées directement impactées et celles à proximité.

2 - Description du défrichement

But du Défrichement (mise en culture, construction individuelle...) :

Matériel utilisé lors du défrichement :

Estimation de la durée du défrichement : (jours)

À quelle(s) saison(s) pourra être réalisée l'opération :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Hiver | <input type="checkbox"/> Printemps |
| <input type="checkbox"/> Eté | <input type="checkbox"/> Automne |

Période de réalisation des travaux :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Diurne | <input type="checkbox"/> Nocturne |
|---------------------------------|-----------------------------------|

Aménagements prévus lors du défrichement :

Cocher les éléments qui vont être mis en place dans le cadre du défrichement et préciser leur **nature, superficie**, et/ou les **modalités de mise en œuvre** comme la date de mise en place par exemple.

- Travaux tels que terrassements, création de cheminement, installation de passerelles, clôtures... :

Aires de stationnement (superficie, nombre de places, ...)

Plantations d'ornements :

Autre(s) aménagement(s) prévu(s) (piscine ...) :

3 – Site(s) Natura 2000 concerné(s)

Le ou les sites Natura 2000 concerné(s) par le projet abritent des habitats et des espèces qui peuvent être sensibles à votre projet.

Afin de remplir le plus précisément possible la description des sites concernés, il vous est conseillé de consulter la note de synthèse, la charte Natura 2000 ainsi que l'atlas cartographique du [DOCOB](#) du(des) site(s) Natura 2000 que vous pouvez consulter sur internet. (lien disponible en [Annexe 1](#))

Le défrichement se trouve HORS SITE NATURA 2000 mais à proximité de ceux-ci :

Distance au site Natura 2000	Nom du site Natura 2000	Numéro du site Natura 2000

Le défrichement se trouve tout ou en partie à l'intérieur d'un ou plusieurs site(s) Natura 2000

Nom du site Natura 2000	Numéro du site Natura 2000	Habitat et/ou espèce d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 et à enjeu FORT ou TRÈS FORT			
		Habitats		Espèces (flore et faune)	
		Type	Enjeu inscrit au Docob	Nom	Enjeu inscrit au Docob
		<input type="checkbox"/> Côtier <input type="checkbox"/> Rivière, mare <input type="checkbox"/> Landes, Fourré <input type="checkbox"/> Formation Herbacée <input type="checkbox"/> Tourbière			

		<input type="checkbox"/> Rocheux <input type="checkbox"/> Forestier			
		<input type="checkbox"/> Côtier <input type="checkbox"/> Rivière, mare <input type="checkbox"/> Landes, Fourré <input type="checkbox"/> Formation Herbacée <input type="checkbox"/> Tourbière <input type="checkbox"/> Rocheux <input type="checkbox"/> Forestier			

Si votre projet de défrichage est à plus de 100 m d'un site Natura 2000 vous pouvez passer à la partie 6 du formulaire afin de conclure.

Si ce n'est pas le cas, vous devez poursuivre le formulaire afin d'étudier les incidences du défrichage sur les sites Natura 2000.

4 - Identification des incidences potentielles du défrichage

Les espèces et les habitats naturels ont des exigences écologiques qui les rendent sensibles aux défrichements. Afin d'étudier au mieux les besoins que peuvent avoir les espèces et les habitats, il vous est conseillé de vous rapprocher de l'animateur responsable du(des) site(s) Natura 2000 concerné(s) (lien disponible en [Annexe 3](#))

Incidences potentielles d'un défrichage (cocher le (les) cas de votre défrichage)

Organisation du défrichage	Incidence potentielle	Durée de l'incidence	Type d'espèces ou de milieux sensibles ¹	Nom des Habitats et/ou espèces impacté(e)s
<input type="checkbox"/> Selon la saison des travaux : <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/> Printemps <input type="checkbox"/> Eté <input type="checkbox"/> Automne	Dérangement d'espèces en période de reproduction / nidification	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Toutes espèces d'oiseaux, reptiles, mammifères dont chauves-souris, poissons	
<input type="checkbox"/> Mouvement de sol (déblais remblais, terrassement, travaux préparatoires)	Dérangement d'espèces, dégradation d'habitats et destruction d'espèces végétales	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Tous habitats d'intérêt communautaire, reptiles, amphibiens, toutes espèces végétales d'intérêt communautaire	

¹ Liste non-exhaustive

<input type="checkbox"/> Travaux d'assèchement, drainage	Disparition d'habitats et d'espèces	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Milieus humides, amphibiens, odonate, invertébrés aquatiques	
<input type="checkbox"/> Débroussaillage mécanique	Dégradation d'habitats, perturbation d'espèces	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Milieus humides, oiseaux	
<input type="checkbox"/> Installation d'éclairage de nuit	Dérangement d'espèces animales	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Oiseaux, mammifères dont chauves-souris	
<input type="checkbox"/> Plantation d'ornement	Dissémination d'espèces invasives	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Espèces végétales d'intérêt communautaire	
<input type="checkbox"/> Franchissement de cours d'eau ou zone humide	Destruction ou dégradation d'habitats, destruction d'espèces végétales d'intérêt communautaire, pollution des eaux	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Milieus humides, cours d'eau, amphibiens, poissons, invertébrés aquatiques	
<input type="checkbox"/> Circulation de véhicules motorisés	Destruction d'habitats, d'espèces végétales, dérangement d'espèces animales	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Milieus humides, pelouses, amphibiens, reptiles	
<input type="checkbox"/> Fréquentation (notamment des ouvriers)	Piétinement, dégradation d'habitats naturels, destruction d'espèces végétales d'intérêt communautaire	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Toutes espèces végétales d'intérêt communautaire, milieux humides, pelouse calcaire.	
<input type="checkbox"/> Bruit (engins, cris, message sonore...)	Dérangement d'espèces animales	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Oiseaux, chauves-souris, amphibiens, reptiles	
<input type="checkbox"/> Édification de murs ou de clôtures	Rupture de connexions entre habitats d'espèces	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Amphibiens, mammifères dont chauves-souris	
<input type="checkbox"/> Déchets, pollution, rejets en milieu terrestre et aquatique	Dégradation d'habitats, Destruction d'espèce	<input type="checkbox"/> Permanent <input type="checkbox"/> Temporaire	Tous habitats d'intérêt communautaire	

Si vous détectez d'autres incidences possibles, vous avez la possibilité de les décrire ci-dessous :

5 - Mesures d'accompagnement et de réduction des incidences causées par le projet de défrichement.

Il s'agit d'exposer les mesures proposées pour **limiter les incidences du projet** (listées au point précédent) et notamment celles portant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il vous est conseillé de vous rapprocher des animateurs des sites Natura 2000 (voir Annexe 3)

Exemple de mesures de réductions envisagées :

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce d'intérêt communautaire directement impacté(e)	Mesures de prévention ou d'évitement envisagées
Période de réalisation du défrichement	Dérangement d'espèces en période de reproduction.	Date de défrichement hors période de reproduction

Éléments ayant une incidence	Habitat ou espèce d'intérêt communautaire directement impacté(e)	Mesures de prévention ou d'évitement envisagées

6 – Conclusion

Il est de la responsabilité du **demandeur** de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Avez-vous associé l'animateur du (ou des) site(s) Natura 2000 identifié(s) pour compléter ce dossier ?

- OUI
- NON

Le projet est-il susceptible d'avoir des **effets significatifs dommageables** sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles ce défrichement n'a pas d'incidences :

OUI : l'évaluation d'incidence doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.²

Fait à :

Le :

Signature :

Il vous est rappelé que l'article [L414-5-2 du code de l'Environnement](#) prévoit des sanctions (30 000 euros d'amende et six mois d'emprisonnement) pour le porteur de projet lorsque celui-ci ne fournit pas d'évaluation d'incidences Natura 2000 préalable à la réalisation de son projet (lorsque celui-ci y est soumis) ou n'en respecte pas les termes ou la décision.

² Il vous est conseillé de contacter l'animateur Natura 2000 afin d'étudier si vos propositions de mesures de réduction peuvent être améliorées ou si d'autres peuvent être ajoutées. Ceci pourrait vous éviter un dossier d'étude supplémentaire.